Communes nouvelles ou nouvelle blessure...

Il ne faut pas être un grand devin pour s'apercevoir, en traversant nos villages, que ceux-ci se sont dépeuplés, ont perdu la plupart, voire tous, les institutions et services comme les commerces, les banques, les cabines téléphoniques, les boulangers, la Poste, les écoles, le garagiste, le Docteur mais, se dressent encore fièrement des bâtiments qui portent les couleurs de notre France et sa devise "Liberté – Egalité - Fraternité" et qui font de nos villages son identité et son patrimoine

On va me dire que notre pays est le seul en Europe qui compte 36 000 communes et que c'est beaucoup trop, qu'il faut se regrouper pour faire des entités pour avoir "plus de poids" (ce qui reste encore à prouver), que cela va immanquablement engendrer des économies (vu ce qui se passe actuellement avec les communautés de communes c'est loin d'être vrai) et que la fameuse loi NOTRe est la panacée qu'il faut suivre à la lettre.

Souvenons-nous, en 1971, un certain Raymond Marcellin était à l'origine d'une loi qui porte son nom et qui déjà définissait les contours d'une association de communes.

A cela, les élus de l'époque ont vaillamment résisté et seules quelques communes ont répondu à l'appel.

C'est vrai qu'en France, 87% des communes ont moins de deux mille habitants et que ce n'est pas tous les jours faciles pour les Maires de gérer au mieux les intérêts de leurs concitoyens alors Bruxelles fait les gros yeux à notre pays qui, pour ces fonctionnaires et élus de l'Europe, est ingouvernable avec cette structure.

Mais là-bas, dans leur bel immeuble de verre, se soucient-ils de ce que pensent les ruraux que nous sommes, vivons nous aussi mal que cela ?, ne sommes-nous pas attachés à notre village, son nom et son identité ? Pour faire un peu passer la pilule, l'Etat nous dit que les villages regroupés (c'est le nouveau nom officiel) conserveront leur identité, que l'opération ne se fera que de leur plein gré sur la base du volontariat et que nous deviendrons des communes déléguées.

Il oublie que ces communes regroupées n'éliront qu'un seul conseil municipal et qu'un seul Maire et que les Maires délégués seront désignés par ce nouveau Conseil, c'est une différence assez, à mes yeux, considérable et on oublie de nous préciser que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article 2113-10 permet au conseil en place de supprimer purement et simplement, sur simple décision, les communes déléguées.

Alors on a sorti l'argument choc et de poids, les bonifications des subventions de fonctionnement ne s'appliqueront qu'à partir de 1 000 habitants et les communes créées seront classées dans la strate de population immédiatement supérieure pour donner un petit avantage lié au nombre d'habitants.

C'est oublier un peu vite que les habitants vont perdre le lien de proximité qui les attachait à leur Maire et son conseil, et que personne n'a envie de perdre l'acquis de 200 ans de tradition républicaine

Etait-ce le bon moment pour effectuer tous ces chamboulements, changer les limites communales, changer nos élus et en diminuer le nombre, changer notre attachement à notre village, son nom et son patrimoine?

Je pense que nous allons vers une nouvelle blessure qui ne pourra cicatriser, elle est bien trop profonde.

Aldebert